

Comment maintenir des allées sécuritaires



André Labrie

Qu'il s'agisse d'un grand entrepôt mécanisé, d'un centre de distribution, d'un magasin de pièces ou d'un service de pièces d'un concessionnaire d'automobiles, l'aménagement d'un entrepôt doit respecter certains critères sécuritaires, notamment au niveau des voies de circulation.

Des allées sécuritaires

Pour que les piétons et les véhicules circulent en toute sécurité, il faut :

- des allées suffisamment larges pour les véhicules et les piétons ;
- des voies de circulation clairement délimitées ;
- une signalisation aux intersections ;
- des miroirs aux intersections et aux endroits à visibilité réduite.

... bien tenues

En raison des dangers liés à la circulation des piétons et des chariots,

on s'assurera que les allées soient en bon état, c'est-à-dire ;

- que les débris, les attaches, les plastiques soient rapidement ramassés et jetés à la poubelle ;
- utiliser un racloir pour assécher les surplus d'eau ou de neige ;
- utiliser un absorbant pour éliminer les huiles et les graisses ;
- vider les poubelles régulièrement.

... et bien entretenues

La stabilité de l'allée est un facteur important de la sécurité. Tout poids transporté en déséquilibre peut représenter une menace pour celui qui le transporte. Il devient donc prioritaire de signaler les anomalies et de réparer fissures, nids-de-poule et autres irrégularités du sol, car ces défauts peuvent causer des blessures aux piétons et des maux de dos aux opérateurs de chariots (les caristes) et déstabiliser les charges transportées. On utilise généralement du ciment époxy pour effectuer ces réparations.

PARLONS PRÉVENTION

Une chronique destinée aux animateurs de rencontres en prévention.

L'accueil d'un travailleur en mécanique

Suivez ces consignes pour qu'il travaille en toute sécurité dès son arrivée.

Informer le travailleur des politiques de l'entreprise

Le nouveau travailleur connaît :

- L'existence du comité de santé et de sécurité du travail ;
- Le parrain qui va l'accompagner ;
- Les équipements requis pour ses tâches ;
- La marche à suivre en cas d'accident ;
- La marche à suivre lorsqu'une alarme est déclenchée.

Vérifier sa connaissance des pratiques sécuritaires

Le nouveau travailleur connaît :

- L'importance d'une bonne tenue des lieux ;
- Les principes de levage sécuritaire ;
- Les dangers des produits qu'il utilise ;
- Les règles particulières d'entreposage des produits inflammables ;
- Les caractéristiques des ponts élévateurs qu'il utilise ;
- Les dangers des gaz d'échappement ;
- Les dangers liés à l'essence ;
- Les travaux qui produisent des étincelles ou des tisons ;
- La marche à suivre en cas de déversement.

S'assurer que le travailleur se protège adéquatement

Le travailleur porte :

- Des chaussures de sécurité appropriées ;
- Des lunettes de sécurité approuvées ;
- Un écran facial lors des travaux à risque d'éclaboussures ;
- Des gants appropriés aux risques présents ;
- Des habits en fonction des conditions climatiques.